



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois le 26 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 20 AVRIL deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés :

Monsieur Jean-François PERRAUD (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Madame Monia BEN SLAMA), Madame Catherine POINSON (a donné procuration à Madame Anne ARNOUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

Rapport n°23/27 - FINANCES

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE

Publié le : 27 avril 2023

Transmis en Préfecture le : 2 mai 2023

Exécutoire le : 2 mai 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif présenté par le maire, après production par le comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2022, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2022 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	12 521 024.50 €
Dépenses	10 563 490.73 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	1 957 533.77 €

Section d'investissement :

Recettes	3 065 423.24 €
Dépenses	2 699 703.53 €
Excédent d'investissement de l'exercice	365 719.71€

Restes à réaliser :

Recettes	670 435.70 €
Dépenses	1 288 883.36 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	1 957 533.77 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2022	1 957 533.77 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	168 152.73 €
Excédent d'investissement de l'exercice	365 719.71 €
Résultat de clôture d'investissement 2022	533 872.44 €

- **Dit** que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 1 957 533.77 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET



Le secrétaire,
Thomas SAUVAGE

